

Compte-rendu de Réunion de conseil municipal du 07 juin 2011

L'AN DEUX MIL ONZE, LE SEPT JUIN, A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BERTRAND CLAUDEVILLE, MAIRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 MAI 2011

PRESENTS: MM. CLAUDEVILLE B, JAMET B., MOISAN, HAMONIAUX, Mmes LEMOINE, CONTIN, LEROUX, BOIVIN, MM. GOUPIL, Mme VOISIN, M. JAMET JY, M BAUX., M.ROBERT G (absent aux 2 premières affaires),

EXCUSES : Mmes RENAULT D., PETIT S., M. ROBERT A., Mme HERRY C. dont procuration remise à M. MOISAN J-J., Mme BOIVIN F., M. HAMONIAUX M., JAMET B.

ABSENT : Mmes AOUTIN R., LE TIEC C.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEMOINE Nadine

AFFAIRE 01

FINANCES- TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE PARCELLES A 299, 877, 978, 1034 LE BOURG DE TRELAT - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN / PERCHER CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- Le projet d'extension du réseau d'eau potable pour le raccordement des parcelles cadastrées section A n° 299, 877, 978 et 1034 situées au bourg de TRELAT,
- Le règlement direct du montant des travaux réellement réalisés à la Communauté de Communes de DINAN par les propriétaires des parcelles référencées, conformément à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie entre la Commune de TADEN et M. et Mme Stéphane PERCHER.

AFFAIRE 02

FINANCES - TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU PLUVIALE - PARCELLES A 299, 877, 978, 1034 LE BOURG DE TRELAT - COMMUNE DE TADEN / M. MME PERCHER CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- Le projet d'extension du réseau d'eaux pluviales pour le raccordement des parcelles cadastrées section A n° 299, 877, 978 et 1034 situées au bourg de TRELAT,
- Le remboursement intégral du montant des travaux réellement réalisés à la Commune de Communes de TADEN par les propriétaires des parcelles référencées, conformément à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie entre la Commune de TADEN et M. et Mme Stéphane PERCHER.

AFFAIRE 03

FINANCES - TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU D'EAU POTABLE - OPERATION D'URBANISATION « LA VALLEE SUR L'ETANG » COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN / SOCIETE BLCG CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- Le projet d'extension du réseau d'eau potable pour le raccordement des parcelles cadastrées section D n° 387, 388, 391, 392, 1372, 1374, 1377, 1378, 1398 et 1399 situées sur la R.D. n° 12,
- Le règlement direct du montant des travaux réellement réalisés à la Communauté de Communes de DINAN par les propriétaires des parcelles référencées, conformément à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie entre la Commune de TADEN et la société BLCG, représentée par Monsieur Yannick LE CALVEZ.

AFFAIRE 04

PERSONNEL - COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE - CATEGORIE A / AVANCEMENT DE GRADE - ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL - CREATION DE GRADE - DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité acceptent la création d'un emploi d'attaché territorial principal à compter du 1^{er} Mars 2011 et la suppression d'un emploi d'attaché territorial à compter de la même date.

AFFAIRE 05
PERSONNEL - COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATEGORIE C / AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE CREATION DE GRADES
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, acceptent la création d'un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Janvier 2011 et d'un deuxième grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2011 et la suppression de deux grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter des mêmes dates.

AFFAIRE 06
PERSONNEL / CATEGORIE A - REGIME INDEMNITAIRE- PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la catégorie A, et de fixent les plafonds applicables à chaque part de la PFR, à compter du 1^{er} juin 2011, aux conditions suivantes :
 - Part liée aux fonctions (fourchette de coefficient multiplicateur de 1 à 6, au regard des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à la fonction exercée) : coefficient proposé de : 2,50
 - Part liée aux résultats (fourchette de coefficient multiplicateur de 0 à 6, en fonction de l'évaluation individuelle et de la manière de servir) : coefficient proposé de : 2,50.

AFFAIRE 07
AFFAIRES GENERALES / NUMEROTATION DES RUES VILLAGES & HAMEAUX DE LA COMMUNE
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport ci-dessus, et après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de numérotation des habitations sur tous les villages et hameaux restants de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre ces informations à l'ensemble des prestataires de services.